

Arrêté préfectoral SG DCL BRGE du 31-12-2025  
établissant la liste des publications de presse et services de presse en ligne habilités  
à publier les annonces judiciaires et légales  
valable du 1er janvier au 31 décembre 2026 pour le département de la Guadeloupe

## DIVERS

FCI02535

### SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA GUADELOUPE – SIKOA

Au capital de 33 442 250, 40 euros  
Siège social : Résidence Vatable  
Bâtiment E - 6ème étage – BP 446  
97164 Pointe-à-Pitre Cedex  
RCS PAP B 303 121 255

### AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront **le Lundi 29 juin 2026 à 9H00 à L'Hôtel ARAWAK – Pointe de la Verdure – Le GOSIER** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire (09H00 – 10H30)**

1. Augmentation de capital  
- Modalités pratiques des opérations de réalisation de l'augmentation de capital  
2. Augmentation de capital réservée aux salariés

3. Pouvoirs aux fins de formalités

**Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire (10H30 – 12H30)**

1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2025

2. Rapport du gouvernement d'entreprise au 31 décembre 2025

3. Rapport de gestion et d'activité au 31 décembre 2025

4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

5. Rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code du Commerce et approbation des dites conventions

6. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Conseil d'administration

7. Affectation du résultat de l'exercice

8. Renouvellement du tiers des administrateurs nommés pour 3 ans lors de l'AGO du 26/06/2023

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

10. Questions diverses

**Modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire :**

Les convocations ont été postées par lettre simple en date du 12 juin 2026 soit plus de quinze (15) jours avant l'assemblée. Le présent avis n'est qu'un complément d'information.

A défaut d'assister personnellement, les actionnaires peuvent, soit :

- Remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;

- Adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;

- Utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance qui sera remis ou adressé par courrier électronique le cas échéant à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la société au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Président du Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, au plus tard le quatrième (4ème) jour ouvré précédant l'assemblée.

**Le Président du Conseil d'Administration,**

Thierry ROMANOS

Une annonce légale  
à publier en Guadeloupe ?

Simple, Facile

Paiement sécurisé

Votre attestation  
immédiatement  
dans votre boîte mail

24 H / 24 - 7 Jours / 7

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)

Abonnez-vous en ligne

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)

Notre mail :

[contact@leprobant.fr](mailto:contact@leprobant.fr)

Notre téléphone :

0590 22 24 39